Procréation assistée
Canada

2010-2011

Partie III: Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Leona Aglukkag
Ministre de la Santé

Table des matières

Message de la ministre 3

Message de la présidente 4

Aperçu du portefeuille de la Santé 5

Section I : Aperçu de l'Agence 6

1.1 Renseignements sommaires 6

Raison d'être 6
Responsabilités 6
Résultat stratégique 7
Architecture des activités de programme 7

1.2 Résumé de la planification 8

Ressources financières (en millions de $) 8
Ressources humaines (équivalents temps plein – ÉTP) 8
Tableau sommaire 9
Contribution des priorités au résultat stratégique 10
Analyse des risques 11
Profil des dépenses 12
Postes votés et postes législatifs 13

Section II : Analyse des activités de programme selon le résultat stratégique 14

2.1 Résultat stratégique 14

2.1.1 Activité de programme : Délivrance des autorisations et application d'un cadre de réglementation de la procréation assistée 14

Avantages pour les Canadiens 15
Points saillants de la planification 16

2.1.2 Activité de programme : Information sur la santé et gestion des connaissances pour la procréation assistée 17

Avantages pour les Canadiens 17
Points saillants de la planification 19

2.1.3 Activité de programme : Services internes 19

Points saillants de la planification 20

Message de la ministre

Aider les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur état de santé, c'est toujours une priorité de premier plan pour le gouvernement du Canada. Comme le démontre ce Rapport sur les plans et les priorités de 2010-2011, Procréation assistée Canada (PAC) appuie activement ce programme en protégeant et favorisant la santé, la sécurité et la dignité des Canadiennes et des Canadiens qui ont recours aux techniques de procréation assistée (PA) ou qui en sont issus.

À titre d'organisme fédéral de réglementation chargé de surveiller la procréation assistée et la recherche connexe, PAC doit établir de solides réseaux avec les intervenants clés qui œuvrent dans ce domaine. L'Agence collabore avec des organisations professionnelles, des gouvernements, des universitaires et des organisations non gouvernementales du Canada et du monde entier. Ces entités conjuguent leurs efforts pour définir les besoins et les priorités et, dans certains cas, dégager des préoccupations communes et des solutions dans ce domaine en évolution constante.

Je suis fière des progrès réalisés par PAC à cet égard. Pendant que Santé Canada continue d'élaborer le règlement d'application de la *Loi sur la procréation assistée*, l'Agence accroît nos connaissances dans ce domaine. Elle veille à ce que l'information pertinente soit facile d'accès pour la population canadienne par ses efforts d'approche et d'éducation du public, ce qui est tout aussi précieux. L'Agence continue aussi de mettre en place les systèmes et les processus nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens et elle suit constamment les tendances de l'heure en matière de procréation assistée afin de conseiller le gouvernement du Canada au sujet de ces questions souvent délicates.

Les activités prospectives décrites dans le présent rapport renforcent l'engagement de PAC à l'égard du progrès constant. Au cours de la prochaine année, l'Agence prendra de nombreuses mesures afin de continuer à répondre aux besoins et aux attentes des Canadiennes et des Canadiens qui ont recours aux techniques de procréation assistée pour créer leur famille.

L'Honorable Leona Aglukkaq
Ministre de la Santé

Message de la présidente

Chaque année, de plus en plus de Canadiens ont recours à l'Agence comme centre d'expertise de confiance en procréation assistée. Cette considération est principalement le résultat du dévouement et de l'excellence dont fait preuve l'équipe de Procréation assistée Canada (PAC), ainsi que de la générosité et de l'esprit de collaboration de notre Comité consultatif scientifique et d'autres professionnels qui font généreusement don de leur temps.

Cette année, notre principal objectif consistera à créer l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre des règlements afférents à la *Loi sur la procréation assistée* dès leur entrée en vigueur, y compris les ententes de collaboration avec les principaux intervenants et partenaires gouvernementaux, ainsi que l'élaboration des systèmes et la collecte de données.

Compte tenu de l'importance du respect des droits et de la dignité des Canadiens qui ont recours aux techniques de procréation assistée pour fonder une famille, l'Agence continue assidûment d'intervenir lorsque des infractions potentielles à la *Loi* lui seront signalées. Elle peut prendre, et prendra, des mesures de conformité à la loi, au besoin.

Nous continuons d'appuyer de nombreux projets dans les domaines de recherches prioritaires menant à des découvertes, en passant par l'épidémiologie de l'infertilité à la recherche psychosociale. Je suis fière que l'Agence tienne un rôle de leader dans l'examen des défis mondiaux, comme les préoccupations relatives à la santé et à la sécurité soulevées par les naissances multiples ainsi que par les traitements et les soins transfrontaliers en procréation assistée. Nous effectuons une grande partie de cet excellent travail en collaborant avec nos partenaires canadiens et étrangers. Par exemple, en collaboration avec des intervenants clés, PAC a organisé une table ronde sur les naissances multiples qui a permis de réunir des professionnels de la santé et de discuter de préoccupations communes. À la suite de cette table ronde, un cadre national pour la prévention des naissances multiples causées par des traitements contre l'infertilité a été élaboré. Les organisations professionnelles explorent actuellement des moyens de mettre en œuvre les activités et les stratégies prioritaires définies au cours de la table ronde.

Nous continuerons de remplir le mandat de l'Agence, qui vise à protéger et à promouvoir la santé, la sécurité, la dignité et les droits des Canadiens en ce qui concerne les techniques de procréation assistée. PAC continuera également de collaborer avec Statistique Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada afin de recueillir les données probantes requises pour appuyer le processus décisionnel lié aux politiques et à la réglementation. L'élaboration d'une stratégie visant à informer les Canadiens des facteurs de risque liés à l'infertilité est un autre objectif à poursuivre cette année.

Accroître l'offre de renseignements sur les diverses questions liées à la procréation assistée intéressant les Canadiens demeure l'une des principales priorités de l'Agence. En plus de recueillir des renseignements pertinents sur de nombreux sujets, PAC accroît continuellement sa présence sur le Web afin que les Canadiens connaissent mieux ses activités et ce qu'elle est en général.

Considérant la belle lancée de l'Agence et les progrès quantifiables réalisés à ce jour, je suis convaincue que nous avons établi des fondements solides qui assureront sa réussite continue.

D[re] Elinor Wilson, présidente
Procréation assistée Canada

Aperçu du portefeuille de la Santé

La ministre de la Santé est chargée du maintien et de l'amélioration de la santé des Canadiens. Ses efforts sont appuyés par le portefeuille de la Santé, qui est composé de Santé Canada, de l'Agence de la santé publique du Canada, des Instituts de recherche en santé du Canada, du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et de Procréation assistée Canada. Chaque membre du Portefeuille produit son propre Rapport sur les plans et les priorités.

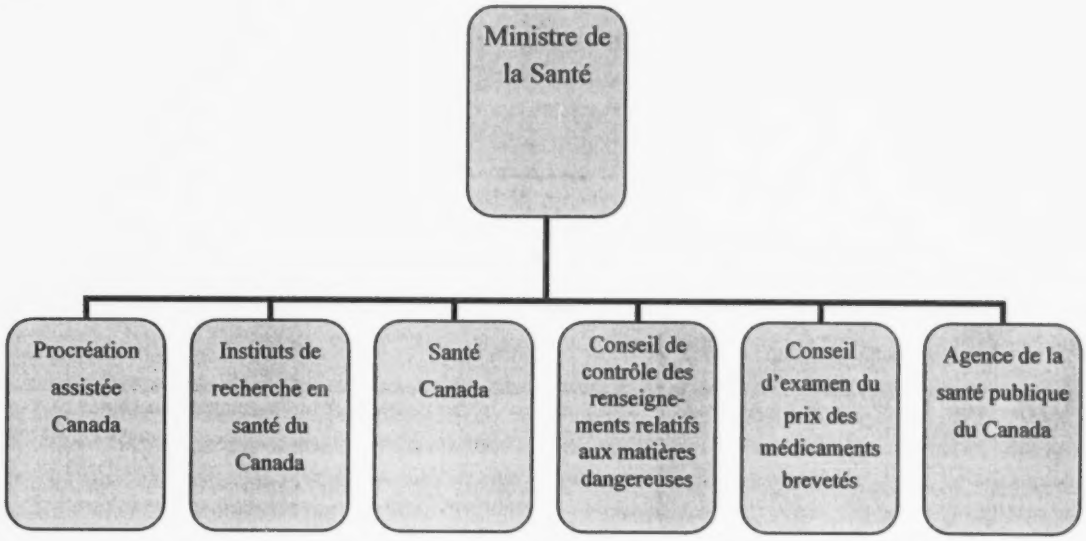

Section I : Aperçu de l'Agence

1.1 Renseignements sommaires

Raison d'être

Procréation assistée Canada (PAC) a été constituée en vertu de la *Loi sur la procréation assistée*. Cette loi vise à protéger et à promouvoir la santé, la sécurité, la dignité et les droits des personnes qui ont recours à des techniques de procréation assistée. Elle interdit en outre des activités inacceptables comme le clonage humain, le choix du sexe et la commercialisation des capacités de reproduction humaine et impose des contrôles à la recherche sur la procréation assistée. L'Agence est chargée de la délivrance et de l'examen des autorisations, de l'établissement et de la gestion d'un registre des renseignements personnels sur la santé et d'un système de surveillance de la santé, ainsi que de la réalisation d'inspections et d'activités de surveillance de la conformité et de contrôles d'application portant sur les activités réglementées en vertu de la Loi. L'Agence est aussi un centre d'expertise et d'information sur la procréation assistée pour les responsables des politiques, les professionnels de la santé et toute la population canadienne.

Responsabilités

Procréation assistée Canada (PAC) est l'agence de réglementation fédérale chargée de protéger et de promouvoir la santé, la sécurité, la dignité et les droits des Canadiennes et des Canadiens qui ont recours aux techniques de procréation assistée ou qui en sont nés.

PAC doit aussi promouvoir un environnement où des principes éthiques s'appliquent à toutes les questions liées à la procréation assistée, tout en contribuant à des progrès scientifiques au profit des Canadiennes et des Canadiens.

Le mandat et les responsabilités de PAC sont établis dans la *Loi sur la procréation assistée*. Les principales responsabilités de l'Agence consistent notamment à :

- mettre en œuvre et administrer le cadre d'autorisation pour les activités réglementées, y compris les interventions de procréation assistée et les recherches connexes;
- élaborer une stratégie d'inspection qui assurera la conformité à la Loi sur la procréation assistée et à ses règlements;
- créer et tenir à jour un Registre national des renseignements médicaux personnels (RRMP) lié à la procréation assistée, appelé à devenir un élément clé d'une stratégie plus globale de surveillance de la santé en procréation assistée;
- devenir un centre d'expertise sur la procréation assistée en recueillant et en diffusant de l'information publique;
- communiquer avec des intervenants au sujet d'enjeux de la procréation assistée et les mobiliser;
- conseiller la ministre de la Santé au sujet de questions liées à la procréation assistée.

Résultat stratégique et architecture des activités de programme (AAP)

Résultat stratégique

Pour mener à bien son mandat, l'Agence vise à obtenir le résultat stratégique suivant :

> Protéger et promouvoir la santé, la sécurité, la dignité et les droits des personnes qui ont recours à la procréation assistée et à la recherche connexe dans le contexte d'un cadre éthique solide.

Architecture des activités de programme

Le diagramme ci-dessous illustre le cadre complet des activités de programme de PAC, dont la synergie contribue aux progrès réalisés par l'Agence pour atteindre ce résultat stratégique.

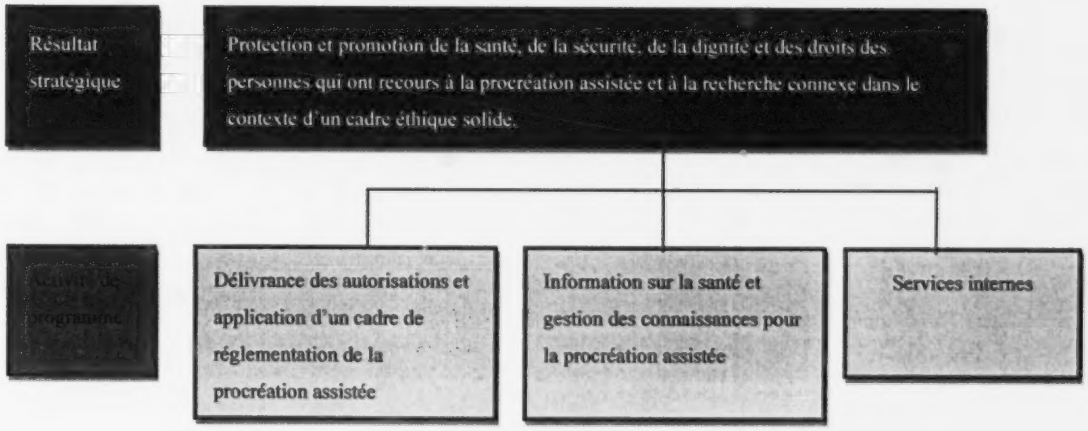

Tableau de concordance de l'AAP

On a révisé le résultat stratégique pour qu'il reflète l'importance des considérations d'ordre éthique dans le travail de l'Agence, et nous avons élargi les activités de programme en supprimant le mot « techniques » de l'expression procréation assistée dans les titres des AP. On pourrait considérer que le mot « techniques » limite les activités de l'Agence à celles qui constituent une intervention ou une technique par rapport à tout le domaine de la procréation assistée. Les activités non techniques comme l'administration de médicaments ou la fourniture d'information sur les facteurs de risque d'infécondité (mentionnées spécifiquement dans la Loi), ont aussi un lien plus général avec la procréation assistée.

1.2 Résumé de la planification

Ressources financières (en millions de $)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
10,5	10,5	10,5

Le tableau ci-dessus résume le total des dépenses prévues de PAC au cours des trois prochains exercices. Il convient de signaler que l'Agence n'a pas reçu de financement dans le cadre du Plan d'action économique du Canada.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ÉTP)

2010-2011	2011-2012	2012-2013
44	44	44

Le tableau ci-dessus résume le total des ressources humaines prévues de PAC au cours des trois prochains exercices.

Tableau sommaire

Résultat stratégique 1 : Protection et promotion de la santé, de la sécurité, de la dignité et des droits des personnes qui ont recours à la procréation assistée et à la recherche connexe dans le contexte d'un cadre éthique solide.	
Indicateurs de rendement	**Objectifs**
À mesure que les règlements entrent en vigueur, élaborer des lignes directrices opérationnelles pour administrer la *Loi sur la procréation assistée* et le règlement afférent	**Avant l'entrée en vigueur du règlement :** - Déterminer le travail de base à faire pour mettre en œuvre un cadre d'autorisation des activités réglementées et un Registre des renseignements médicaux personnels - Élaborer une stratégie d'inspection afin de garantir la conformité à la *Loi sur la procréation assistée* et à ses règlements. - Élaborer et mettre en œuvre progressivement une stratégie de sensibilisation des intervenants et un plan de diffusion de l'information

Activité de programme	**Dépenses prévues (millions de $)**	**Dépenses planifiées (millions de $)**			**Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada**
	2009-2010	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**	
Délivrance des autorisations et application d'un cadre de réglementation de la procréation assistée	4,2	4,2	4,2	4,2	Des Canadiens en santé
Information sur la santé et gestion des connaissances pour la procréation assistée	2,6	2,6	2,6	2,6	Des Canadiens en santé
Services internes	3,7	3,7	3,7	3,7	
Total	**10,5**	**10,5**	**10,5**	**10,5**	

Contribution des priorités au résultat stratégique

Priorités opérationnelles	Type	Liens avec le résultat stratégique	Description
Contribuer à l'élaboration par Santé Canada du règlement sur la procréation assistée	Engagement antérieur	RS 1	Santé Canada est en train d'établir le règlement d'application de la *Loi sur la procréation assistée*, que PAC administrera. L'Agence cherche à contribuer activement au processus d'élaboration du règlement de Santé Canada qui établira le cadre de réglementation régissant la réalisation du mandat de PAC.
Doter PAC de la capacité d'appliquer le règlement (lorsqu'il sera établi)	Engagement antérieur	RS 1	L'Agence est en train de mettre en place les systèmes et les processus nécessaires pour appliquer le règlement que Santé Canada est en train de créer, et en particulier les clauses qui ont trait à la délivrance d'autorisation, aux inspections et au Registre des renseignements médicaux personnels.
Collaboration nationale et internationale	Nouvelle demande	RS 1	Établir des liens stratégiques avec des organisations nationales et internationales pour faciliter l'échange d'information, déterminer et aborder des questions d'intérêt mutuel.

Priorités de gestion	Type	Liens avec le résultat stratégique	Description
Gestion interne	Engagement antérieur	RS 1	L'Agence a créé ses outils de planification et de production de rapports, y compris la planification stratégique du Conseil d'administration, les activités intégrées au niveau de l'Agence, la planification des ressources humaines et la production de rapports pertinents, et elle continuera de les mettre en œuvre tout au long de son évolution. La planification et la production de rapports seront harmonisées avec l'architecture des activités de programme et l'on mettra davantage l'accent sur la mesure du rendement et la collecte de données, ainsi que sur un cadre de gestion et d'évaluation de rendement (CGER).
Ressources humaines	Engagement antérieur	RS 1	PAC est en train d'établir sa capacité dans les domaines précis nécessaires pour administrer le règlement, ainsi que les processus et les systèmes nécessaires pour appuyer cette activité. À mesure qu'elle évoluera, l'Agence devra attirer d'autres ressources qualifiées dans des domaines spécialisés afin d'accroître ses capacités essentielles, compte tenu du déménagement prévu du siège social temporaire d'Ottawa à Vancouver.
Gestion financière	Nouvelle demande	RS 1	L'Agence continue d'établir un cadre de contrôle financier interne qui englobera la gestion financière, la gestion des risques, la délégation de pouvoirs financiers, la formation et la passation de marchés.

Analyse des risques

PAC a mis en place un cadre provisoire de gestion des risques jusqu'à ce que tout le cadre de réglementation soit mis en œuvre. Dans le contexte de ce cadre, l'Agence continue d'examiner, de surveiller et de gérer ses risques annuellement et de mettre à jour ses plans de gestion des risques en question. Elle continue aussi d'intégrer dans son cycle de planification un processus de surveillance des risques et de production de rapports.

La procréation assistée évolue rapidement. Cette évolution a des répercussions sanitaires, éthiques et sociales pour la population canadienne. Le Comité de consultation scientifique de l'Agence, qui est un comité de son Conseil d'administration, fournit à PAC des conseils d'experts reconnus dans le domaine de la procréation assistée et tient l'Agence au fait des innovations et des répercussions connexes. L'Agence continue d'étendre ses collaborations et ses partenariats avec des intervenants clés des milieux scientifiques et des partenaires du portefeuille fédéral de la Santé afin de définir les enjeux et les lacunes et de jeter les bases d'un régime de réglementation efficace.

Pendant que Santé Canada élabore le règlement, PAC doit relever le défi qui consiste à mettre en place l'infrastructure (c.-à-d. les politiques, les procédures et les systèmes) nécessaire pour gérer ses activités de façon efficace et efficiente, en plus des systèmes spécialisés qui seront nécessaires pour mettre en œuvre le processus de réglementation après l'entrée en vigueur du règlement. On est en train de créer les systèmes importants nécessaires pour administrer le règlement et le Registre des renseignements médicaux personnels d'une façon qui concorde avec la stratégie graduelle d'élaboration des règlements suivie par Santé Canada. Les efforts en cours visent à assurer que l'on analyse et protège comme il se doit les renseignements médicaux personnels que l'Agence devra recueillir. L'Agence continuera de consulter le Commissariat à la protection de la vie privée.

PAC reconnaît l'importance de nos divers groupes d'intervenants dans la réglementation réussie de la procréation assistée. La stratégie d'approche des intervenants suivie par l'Agence continue de bâtir sur les efforts couronnés de succès qu'elle a déployés pour identifier tous les intervenants appropriés et les mobiliser.

Profil des dépenses

Au cours de l'exercice 2010-2011, Procréation assistée Canada prévoit dépenser 10,5 millions de dollars pour produire les résultats attendus de ses activités de programme et atteindre son résultat stratégique. La figure ci-dessous illustre la tendance des dépenses de Procréation assistée Canada pour la période de 2006-2007 à 2012-2013.

Tendance des dépenses de PAC (millions de $)

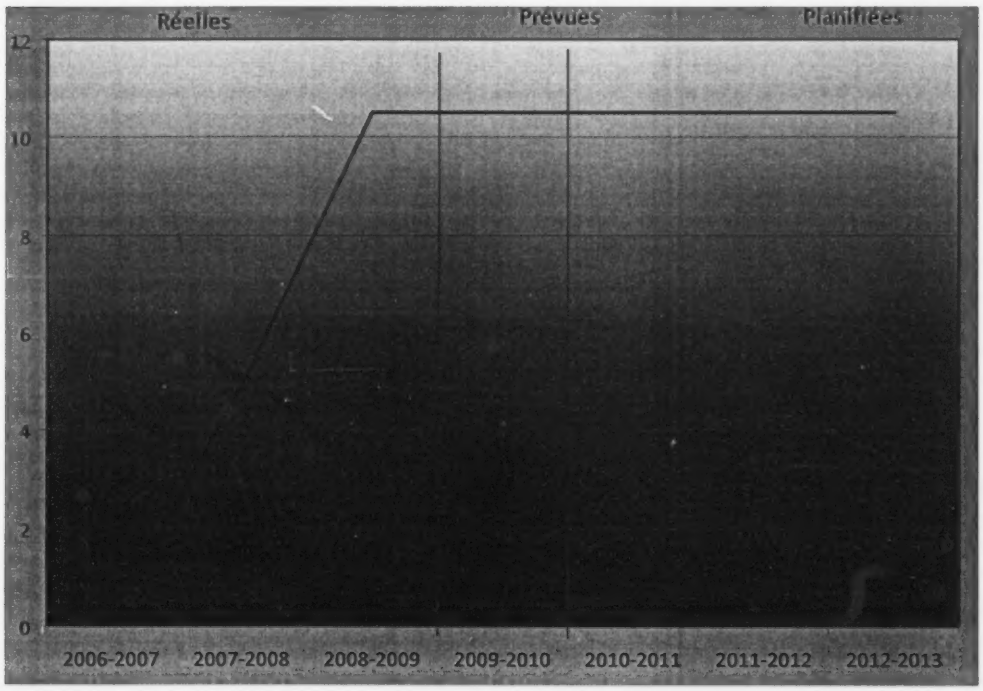

Pour les périodes de 2006-2007 à 2009-2010, le total des dépenses inclut tous les crédits parlementaires (Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et crédit 15 du Conseil du Trésor), ainsi que des rajustements reportés. Pour les périodes de 2010-2011 à 2012-2013, le total des dépenses correspond aux dépenses planifiées, mais ne tient pas compte du financement supplémentaire, ni des rajustements reportés.

De 2007-2008 à 2009-2010, les dépenses de PAC ont augmenté à mesure que l'Agence s'établissait, embauchait du personnel et mettait en place l'infrastructure nécessaire pour pouvoir s'acquitter de son mandat. En attendant que le règlement soit terminé, l'Agence concentrera ses activités, à compter de 2010-2011, sur la préparation des systèmes nécessaires pour appuyer le règlement tout en continuant de surveiller et d'appliquer la conformité au cadre législatif et réglementaire qui régit la procréation assistée et de renforcer sa capacité de protéger et de promouvoir la santé et la sécurité des données, des patients et de leurs enfants issus de la procréation assistée. L'Agence continuera de s'acquitter de son mandat d'approche en organisant des activités d'information du public et des professionnels. Cette convergence passera aux opérations d'exécution de son mandat de réglementation lorsque le règlement sera en vigueur.

La figure ci-dessous illustre la répartition du financement de PAC selon l'activité de programme en 2010-2011.

Répartition du financement selon l'activité de programme en 2010-2011

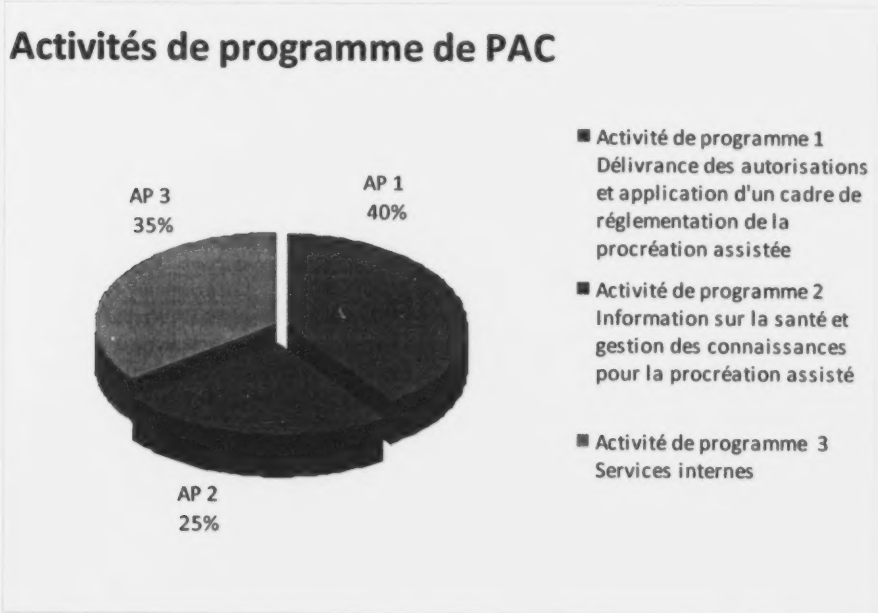

Postes votés et postes législatifs

Ce tableau illustre comment le Parlement a approuvé les ressources affectées à PAC, comment les ressources provenant du Budget supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations ont changé et comment les fonds ont été dépensés.

(millions de $)

N° du crédit ou poste législatif (L)	Libellé tronqué du crédit ou du poste législatif	2009-2010 Budget principal des dépenses	2010-2011 Budget principal des dépenses
15	Dépenses de fonctionnement	9,9	9,9
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,6	0,6
	TOTAL	10,5	10,5

Section II : Analyse des activités de programme selon le résultat stratégique

2.1 Résultat stratégique

Protection et promotion de la santé, de la sécurité, de la dignité et des droits des personnes qui ont recours à la procréation assistée et à la recherche connexe dans le contexte d'un cadre éthique solide.

La section qui suit décrit les activités de programme de Procréation assistée Canada (PAC) et précise les résultats qu'on en attend, les indicateurs de rendement et les objectifs dans chaque cas. On y explique aussi comment PAC prévoit produire les résultats attendus et décrit les ressources financières et autres qui seront affectées à chaque activité de programme :

- délivrance des autorisations et application d'un cadre de réglementation de la procréation assistée;
- information sur la santé et gestion des connaissances pour la procréation assistée;
- services internes.

2.1.1 Activité de programme : Délivrance des autorisations et application d'un cadre de réglementation de la procréation assistée

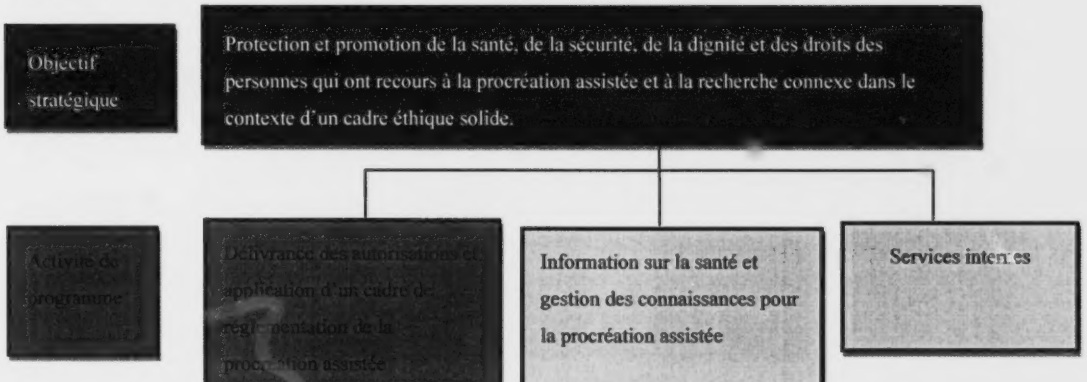

Activité de programme 1 : Délivrance des autorisations et application d'un cadre de réglementation de la procréation assistée					
Ressources humaines (ÉTP) et dépenses prévues (millions de $)					
2010–2011		**2011–2012**		**2012–2013**	
ÉTP	**Dépenses planifiées**	**ÉTP**	**Dépenses planifiées**	**ÉTP**	**Dépenses planifiées**
14	4,2	14	4,2	14	4,2

L'activité de programme consiste à délivrer des autorisations portant sur des activités réglementées et des installations utilisées par des personnes ou des organisations qualifiées; à évaluer des demandes en fonction des exigences relatives aux autorisations, y compris les considérations scientifiques et éthiques; à inspecter périodiquement des cliniques de procréation assistée, des fournisseurs de services ou des établissements de recherche pour s'assurer qu'ils se conforment à la réglementation; à mobiliser d'autres organisations reconnues pour créer d'autres instruments stratégiques d'appui, comme des normes, des lignes directrices et des modèles d'accréditation.

Avantages pour les Canadiens

Par cette activité de programme, PAC aidera à protéger la santé et la sécurité des donneurs, des patients et de leurs descendants issus de la procréation assistée

Résultats attendus de l'activité de programme	**Indicateurs de rendement**	**Objectifs**
Cadre d'autorisation et d'inspection efficace et efficient	À mesure que le règlement entrera en vigueur, créer un cadre documenté d'autorisation et d'inspection qui sera diffusé aux cliniques et aux intervenants et permettra d'effectuer des inspections conformément audit cadre.	En attendant l'entrée en vigueur du règlement et en collaboration avec des intervenants, PAC cherchera principalement à : - établir des lignes directrices, des processus et des systèmes afin d'appuyer un système d'autorisation; - établir une stratégie d'inspection pour assurer la conformité à la *Loi sur la procréation assistée* et à son règlement d'application; - répondre aux plaintes et aux violations possibles de la *Loi sur la procréation assistée* et de son règlement d'application.

Des intervenants bien informés et engagés	Avant l'entrée en vigueur du règlement, faire connaître le cadre aux intervenants par divers moyens, dont le contact direct, la présentation de communications à des forums professionnels, des publications et des moyens électroniques comme un site Web.	Avant l'entrée en vigueur du règlement, PAC cherchera avant tout à : - faire connaître la vision du cadre aux intervenants clés par le site Web, le bulletin, des conférences et d'autres initiatives de sensibilisation; - effectuer des évaluations de référence et des analyses prospectives et mettre à jour des pratiques établies afin de produire des données probantes fiables qui éclaireront la prise de décisions par le Conseil d'administration; - collaborer avec des intervenants de l'étranger pour faciliter l'échange d'information et déterminer et aborder des enjeux d'intérêt mutuel.

Points saillants de la planification

Afin de produire le résultat attendu, l'Agence met en place les systèmes et les processus nécessaires pour appliquer le règlement que Santé Canada est en train d'établir. Ce volet comprend les activités suivantes :

- Planifier l'établissement d'un régime d'autorisation afin de gérer efficacement les demandes attendues d'autorisation d'activités réglementées et d'installations dans l'industrie de la procréation assistée, en tenant compte des meilleures pratiques. Un régime modèle sera en place lorsque le règlement sera terminé;
- Continuer de répondre aux préoccupations soumises à l'attention de l'Agence et d'améliorer la façon de le faire;
- élaborer une stratégie d'inspection afin de garantir la conformité à la *Loi sur la procréation assistée* et à son règlement d'application;
- Collaborer avec des organisations nationales d'intervenants pour appuyer l'élaboration du cadre de réglementation prévu et des instruments nécessaires, y compris des lignes directrices sur la procréation assistée;
- Collaborer avec des partenaires canadiens et étrangers afin de déterminer et de formuler des stratégies à suivre pour aborder des questions d'intérêt commun comme la santé et la sécurité des personnes qui décident d'aller se faire traiter à l'étranger;
- Établir des plans de mise en œuvre du règlement, et notamment consulter les intervenants compétents;
- Collaborer avec des partenaires nationaux à l'établissement d'un cadre afin de prévenir les naissances multiples découlant de la procréation assistée.

2.1.2 Activité de programme : Information sur la santé et gestion des connaissances pour la procréation assistée

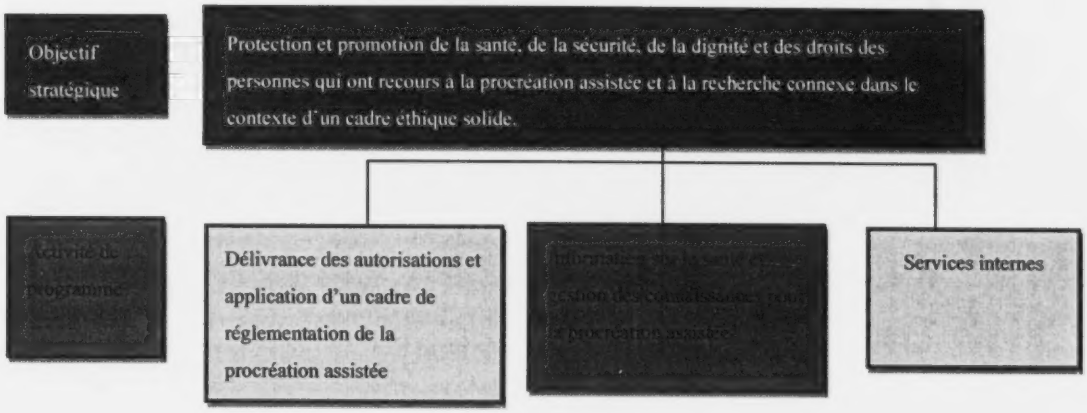

Activité de programme 2 : Information sur la santé et gestion des connaissances pour la procréation assistée					
Ressources humaines (ÉTP) et dépenses prévues (millions de $)					
2010–2011		**2011–2012**		**2012–2013**	
ÉTP	**Dépenses planifiées**	**ÉTP**	**Dépenses planifiées**	**ÉTP**	**Dépenses planifiées**
11	2,6	11	2,6	11	2,6

L'activité de programme consiste notamment à établir et à tenir un Registre des renseignements médicaux personnels pour regrouper les renseignements médicaux personnels sur les donneurs, les patients et les enfants issus de la procréation assistée afin de permettre d'établir des mécanismes de repérage et de consultation; à produire des rapports continus sur des activités réglementées de procréation assistée, y compris les taux de réussite, que des personnes pourront consulter pour prendre des décisions éclairées sur les soins et sur lesquels les professionnels pourront se fonder pour améliorer la pratique; et à fournir de l'information publique sur des questions ou des enjeux liés à la procréation assistée en utilisant un site Web public et d'autres produits d'information.

Avantages pour les Canadiens

L'établissement d'un Registre des renseignements médicaux personnels (RRMP) aidera à surveiller et à améliorer la sécurité et l'efficacité des interventions de procréation assistée. Ce registre constituera aussi une ressource précieuse pour les enfants issus de la procréation assistée, car il leur permettra d'obtenir de l'information sur leurs antécédents médicaux et génétiques. Le RRMP est appelé à devenir un élément clé d'un système élargi de surveillance médicale de la

procréation assistée de plus grande envergure capable de fournir l'information nécessaire pour déterminer l'évolution de l'état de santé des personnes ayant recours à la procréation assistée et des enfants ainsi conçus. Des renseignements à jour et objectifs aideront les Canadiennes et les Canadiens à prendre des décisions éclairées sur des questions qui ont trait à la procréation assistée.

Résultats attendus de l'activité de programme	**Indicateurs de rendement**	**Objectifs**
Un Registre des renseignements médicaux personnels intégré à un réseau de surveillance de la procréation assistée	L'établissement réussi d'un Registre des renseignements médicaux personnels intégré à un réseau de surveillance global après l'entrée en vigueur du règlement.	Avant l'entrée en vigueur du règlement, PAC veille surtout à : lancer un projet pilote au cours duquel on utilisera des renseignements fournis volontairement pour jeter les bases d'un Registre des renseignements médicaux personnels.
Les responsables des politiques, les professionnels de la santé, les patients, les enfants issus d'interventions de procréation assistée, les chercheurs et la population canadienne ont accès à des renseignements sur la procréation assistée.	Nombre total d'éléments d'information produits Nombre total de demandes d'information auxquelles on a répondu selon le type Volume et tendance de l'utilisation du site Web Améliorations du site Web terminées Résultats de sondages périodiques permettant d'évaluer l'utilité des produits	Six éléments d'information produits par année On répond à 100 % des demandes de renseignements dans les 48 heures ouvrables suivant leur arrivée Augmentation de 10 % du nombre des visites du site Web par année Rapport annuel sur les améliorations

Points saillants de la planification

Afin de produire les résultats attendus, PAC prévoit entreprendre les activités suivantes :

- Lancement, en 2010-2011, d'un projet pilote au cours duquel on utilisera des renseignements fournis volontairement pour jeter les bases d'un Registre des renseignements médicaux personnels. L'Agence cherchera aussi à établir, pour la collecte et la diffusion des renseignements, des partenariats qui serviront de base à un éventuel réseau de surveillance en santé;
- Amélioration continue du site Web pour y ajouter d'autres renseignements sur la procréation assistée et des liens complémentaires vers des sites d'intervenants pour donner un accès plus complet à l'information sur la procréation assistée;
- Diffusion continue d'information par divers produits imprimés ou électroniques (p. ex., bulletin, rapport annuel, brochures destinées aux patients, etc.) afin d'accroître pour la population canadienne l'accès à l'information sur la procréation assistée et de faire mieux connaître l'Agence, son mandat et ses initiatives.

2.1.3 Activité de programme : Services internes

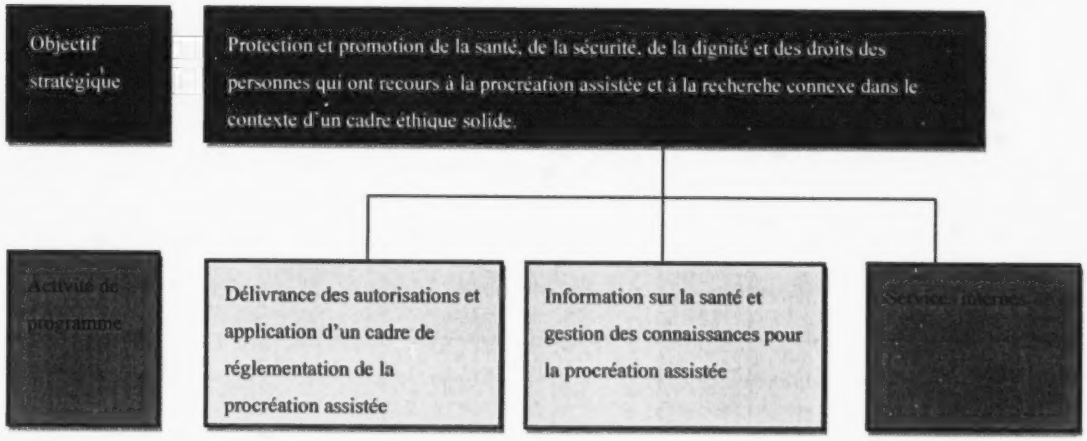

Activité de programme 3 : Services internes					
Ressources humaines (ÉTP) et dépenses prévues (millions de $)					
2010–2011		**2011–2012**		**2012–2013**	
ÉTP	**Dépenses planifiées**	**ÉTP**	**Dépenses planifiées**	**ÉTP**	**Dépenses planifiées**
19	3,7	19	3,7	19	3,7

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui visent à appuyer les besoins de programmes et d'autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : Services de gestion et de surveillance, Services de communications; Services

juridiques, Services de gestion des ressources humaines; Services de gestion financière; Services de gestion de l'information; Services de technologies de l'information; Services immobiliers, Services du matériel; Services d'acquisition; et Services des voyages et autres services administratifs. Les Services internes regroupent seulement les activités et les ressources qui s'appliquent dans toute une organisation et non celles qui sont fournies spécifiquement à un programme.

Comme agence d'envergure modeste, PAC reçoit ses services internes par une combinaison de services intégrés fournis par elle-même et de services fournis dans le cadre d'un PE conclu avec Santé Canada.

Points saillants de la planification

PAC relève le défi qui consiste à fournir des services internes viables en établissant des politiques et des processus et en fournissant des services dans les domaines des finances, des achats, des ressources humaines, de la gestion de l'information (y compris l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels) et des technologies de l'information. Là où c'est pratique, les activités comprennent la prise en considération et l'utilisation de modèles fondés sur les meilleures pratiques, y compris d'autres modes de prestation de services. L'Agence continue de revoir le rendement de ses Services internes pour s'assurer que les services sont fournis d'une façon transparente, rentable et opportune.

Dans le domaine des ressources humaines, PAC a intégré sa planification des activités et celle des ressources humaines et continuera d'intégrer sa stratégie de dotation en ressources conformément aux politiques de la Commission de la fonction publique et d'autres organismes centraux pertinents à mesure que l'Agence évolue. À mesure que le règlement entrera en vigueur, on mettra en œuvre des plans de dotation en ressources afin de garantir que PAC dispose des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat.

Afin d'atteindre les objectifs des Services internes, les points saillants de la planification consistent notamment à :

- mettre en œuvre un système de gestion intégré qui couvre des domaines comme les ressources humaines, la gestion des risques, la gestion du rendement et la gestion financière;
- renégocier les protocoles d'entente conclus avec des fournisseurs de services afin d'offrir un plus large éventail de services au personnel;
- donner suite aux commentaires des employés qui ont trait à leur satisfaction à l'égard du milieu de travail offert par l'Agence afin de maintenir un milieu de travail de choix;
- continuer de créer un cadre de contrôles financiers internes qui engloberont la gestion financière, la gestion des risques, la délégation de pouvoirs financiers et la passation de marchés.

On peut relier les points saillants de l'activité de programme des Services internes aux priorités administratives de PAC, qui incluent la gestion interne, les ressources humaines et la gestion des risques.